

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



FAÇADES - CHASSIS

SYSTEMES DE FENETRES EN PVC

PIERRET SYSTEMS
PROFILES EN PVC REVETUS
D'UN FILM DECORATIF

Valable du 04/09/2025 au 03/09/2030

PIERRET
PORTES | FENÊTRES
RAMEN | DEUREN

Titulaire d'agrément :

PIERRET S.A.
Zone industrielle "Le Cerisier", 10
B- 6890 Transinne
Tél.: +32 (0)61 65 50 10
Fax: +32 (0)61 65 50 11
Site Internet : www.pierret.net
Courriel : info@pierret.net



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bccca.be



AVANT-PROPOS

Ce document concerne une modification du texte d'agrément ATG 2987, valable du 06/08/2019 au 05/08/2024. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente	
–	Correction de la dénomination du primer ;
–	Ajout des films Dark F446-6010 / Intens Grey F470-6066/ Black Grey F446-6023 / Nacre F456-7030 ;
–	Retrait des films Gris argent F436-1002 / Abysses F 436-5010 / Merisier F436-2032/ Gris métallique F436-1014 ;
–	Mise à jour des références normatives.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBATc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

© Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBATc.

Agrément technique:		Certification:	
✓	Profilés en PVC-U résistants aux rayons UV conformément au § 3.1.1 et à l'ATG H882 revêtus d'un film décoratif.	✓	Production des profilés en PVC-U résistants aux rayons UV conformément au §3.1.1 et à l'ATG H882 revêtus d'un film décoratif.
	Pas de profilés en PVC-U non-résistants aux rayons UV.		Pas de production des profilés en PVC-U non-résistants aux rayons UV sous certification.
✓	Films appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres ELITH, ELITH ISO et ELITH ISO A3+ décrit dans l'approbation ATG 2979.	✓	Films appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres ELITH, ELITH ISO et ELITH ISO A3+ décrit dans l'approbation ATG 2979.



REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBA ^{tc}
NBN EN 12608-1:2016+A1:2020	2020	Profilés de poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour la fabrication des fenêtres et des portes - Classification, exigences et méthodes d'essai – Partie 1 : Profilés en PVC-U non revêtus avec des faces de teinte claire
NBN EN 12608-2	2023	Partie 2 : Profilés en PVC-U plaxés avec des films collés
NBN EN ISO 18314-1	2018	Analyse colorimétrique - Partie 1: Mesurage pratique de la couleur
NBN B25-002-5	2023	Menuiseries extérieures – Partie 5 : Prescriptions pour les profilés et les châssis en PVC-U
ISO 7724-3	1984 (retiré)	Peintures et vernis — Colorimétrie — Partie 3: Calcul des différences de couleur
NBN EN ISO 7784-2	2023	Peintures et vernis - Détermination de la résistance à l'abrasion - Partie 2: Méthode utilisant des roues abrasives en caoutchouc et une éprouvette rotative
NBN EN ISO 1522	2022	Peintures et vernis - Essai d'amortissement du pendule
NBN EN 1121	2000	Portes - Comportement entre deux climats différents - Méthode d'essai
NBN ENV 13420	2000 (retiré)	Fenêtres - Comportement entre différents climats - Méthode d'essai

1
Objet

Ce document complète l'agrément technique ATG 2979 pour les systèmes de fenêtres en PVC « Elith », « Elith ISO » et « Elith ISO A3+ » par la description du revêtement des profilés avec un film décoratif.

L'agrément technique d'un système de fenêtres à profilés en PVC-U, revêtus d'un film décoratif, présente la description technique d'un système de fenêtres constituées des composants repris au § 3, conformément aux prescriptions de fabrication présentées au § 4, au mode de pose décrit au § 6 et aux mesures d'entretien et de protection reprises au § 7.

Sous réserve des conditions précitées et s'appuyant sur les résultats d'essai fournis par le titulaire d'agrément, les résultats d'essai du programme d'essai complémentaire réalisé par le titulaire d'agrément conformément aux directives de l'UBAtc et les connaissances actuelles de la technique et de sa normalisation, on peut supposer que les résultats de l'examen d'agrément repris au § 5 s'appliquent aux types de fenêtres mentionnés.

Pour d'autres composants, d'autres modes de construction, d'autres modes de pose et/ou d'autres résultats d'essai attendus, cet agrément technique ne pourra pas s'appliquer sans plus et devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

Le titulaire de l'agrément, aussi fabricant de menuiserie, peuvent uniquement faire référence à cet agrément pour les applications du système de fenêtre pour lesquelles il peut être démontré que la description est entièrement conforme au catalogage et directives préétabli dans l'agrément.

Les fenêtres individuelles peuvent porter la marque ATG, vu que le titulaire d'agrément, aussi fabricant de menuiserie, est titulaire d'un certificat délivré par BCCA pour une fabrication de fenêtres conforme à cet agrément.

Le marquage ATG est conforme au modèle ci-dessous.

Tableau 1 – Modèle du marquage ATG

 ATG 2987	Fenêtre du système Elith filmé construit par le fabricant de fenêtres certifié PIERRET System	
--	---	---

2
Système

Cet agrément s'appuie sur l'agrément ATG 2979 pour ce qui concerne les propriétés du système de profilés, le présent agrément y ajoutant le revêtement d'un film collé.

Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

3
Composants

3.1
Profilés de résistance en PVC-U

3.1.1
Compound PVC-U

Les films, limités à ceux décrit dans ce §3, peuvent être appliqués sur les surfaces visibles (NBN EN 12608-2 :2023 §5.2 fig.1) des profilés suivant §2, extrudés avec et limités aux compounds repris dans le tableau 1 ci-dessous.

Compounds résistants aux rayons UV conformément à l'ATG 2979.

Les compounds en PVC-U sont disponible dans les coloris suivantes :

Tableau 1 – Matière première PVC-U utilisée

Compounds	Couleur	Colorimétrie sur bande extrudée	Colorimétrie sur profil extrudé
Benvic PEH 840 W176	Wit (benadere nd RAL 9016)	L*: 93,0 ± 1,00 a*: 0,0 ± 0,50 b*: 2,05 ± 0,80 (1)	L*: 93,0 ± 1,00 a*: 0,0 ± 0,50 b*: 1,9 ± 0,80 (3)
Vestolit 6610 V 404 968		*: 93,0 ± 1,00 a*: 0,0 ± 0,50 b*: 2,05 ± 0,80 (2)	L*: 92,9 ± 1,00 a*: -0,1 ± 0,50 b*: 1,9 ± 0,80 (3)

- (1): Détermination de la couleur mesurée selon la norme NBN EN ISO 18314-1 avec un spectrophotomètre Minolta DN – 3600d, sur des bandes extrudées.
- (2): Détermination de la couleur mesurée selon la norme NBN EN ISO 18314-1 avec un spectrophotomètre Minolta CM-5, D65/10°, sur des bandes extrudées.
- (3): Détermination de la couleur mesurée selon la norme NBN EN ISO 18314-1 avec un spectrophotomètre BYK-Gardner 7070, D65/2°, sur profilé extrudé.

Tableau 3 – Caractéristiques du film Hornschuch-Continental

Caractéristiques	Méthode	Valeurs nominales ⁽¹⁾			
		F436	F470	F456	F446
Épaisseur complète y compris la couche de surface acrylique	NBN EN ISO 2286-3	175 à 205 µm	195 à 225 µm	190 à 220 µm	215 à 265 µm
		Dépend de la structure de la surface			
Épaisseur de la couche de surface acrylique		≥ 50 µm	≥ 55 µm	≥ 60 µm	
Résistance à la traction	NBN EN ISO 527-3	> 20 MPa			
Allongement à la rupture	NBN EN ISO 527-3	> 80 %			
Retrait	DIN 53377	> ± 2,5 % (10 min. aan 60°C)			
⁽¹⁾ :Caractéristiques déclarées par le fabricant du film de finition					

3.1.4.2 Programme des couleurs Hornschuch-Continental

Tableau 4 – Programme des couleurs du film Hornschuch-Continental

Dénomination de la couleur	ΔE* ⁽¹⁾	Référence Hornschuch	N° RAL approximatif
Film nervuré ⁽²⁾			
Blanc	0,8 ⁽⁴⁾	F 456-5001	9016
Gris anthracite	0,9 ⁽⁴⁾	F 436-5003	7016
Ivoire	0,5 ⁽⁴⁾	F 436-5015	9001
Gris dune	1,1 ⁽⁴⁾	F 436-5031	7044
Gris béton	1,5 ⁽⁴⁾	F 436-5038	7023
Taupe	0,9 ⁽⁴⁾	F 436-5043	7006
Gris quartz	1,1 ⁽⁴⁾	F 436-5047	7039
Carbon	0,7 ⁽³⁾	F 436-6003	7016
Dark	0,7 ⁽⁴⁾	F446-6010	9004
Film nervuré (imitation bois) ⁽²⁾			
Chêne doré	3,0 ⁽⁴⁾	F 436-2036	8003
Palissandre	1,8 ⁽⁵⁾	F 436-2048	8011
Chêne grise	2,0 ⁽⁴⁾	F 456-3081	7044

La description de couleur est purement indicative, il est fortement recommandé de se procurer des échantillons du matériau proprement dit afin d'en évaluer la couleur, la texture et le brillant.

3.1.2 Profilés de résistance en PVC-U

Les profilés de résistance en PVC revêtus d'un film collé présentent la classe, la géométrie, les dimensions, les moments de résistance et les poids tels que repris pour les systèmes de fenêtres en PVC « Elith » dans l'agrément technique ATG 2979.

3.1.3 Stabilité des teintes des films

La stabilité des teintes des films est évaluée pour l'usage dans un climat modéré M pendant 5 ans, ce qui correspond à un rayonnement équivalent en total de 8,0 GJ/m² pendant au moins 4.000 heures (équivalent à la NBN EN 12608-1:2016 § 5.9 et annexe B). Il a été vérifié si la valeur indicative de ΔE* = 3,8 (NBN B25-002-5:2023 tableau 6 et 7) n'a pas été dépassée. À cet égard, la note (3) du tableau 7 de la NBN B25-002-5:2023 indiquent ceci « Les teintes qui présentent un ΔE* > 3,8 ne sont pas exclues. Cependant, il faut savoir que ces teintes s'altéreront à court ou moyen terme. Afin d'orienter le choix des teintes, un tableau est présenté en Annexe B » NBN B25-002-5:2023. Les films dont il apparaît que la valeur indicative de ΔE* = 3,8 est dépassée sont indiqués par un ⁽¹⁾ dans les programmes des couleurs ci-dessous.

3.1.4 Couche de surface collée avec film Hornschuch-Continental

3.1.4.1 Film Hornschuch-Continental - propriétés

Tableau 2 – Type de film Hornschuch-Continental

Marque	Hornschuch-Continental
Type	film bicouche constitué d'un film de base en PVC semi-rigide pigmenté de grande légèreté et résistant aux intempéries et d'une couche de surface acrylique transparente
Texture	Surface plane ou structurée (unicolor ou structure bois)
Fabricant	Hornschuch (Weissbach, Allemagne)

Les films Hornschuch proprement dits ne bénéficient pas d'un agrément technique et leur utilisation est soumise à des essais de réception. Les rapports des essais mécaniques et de durabilité sur profilés revêtus d'un film Hornschuch collé sont repris dans le dossier interne de l'UBAtc.

Dénomination de la couleur	ΔE^* (1)	Référence Hornschuch	N° RAL approx- imatif
Films SFTN (imitation alu structuré) grainé (2)			
Olive	0,9 ⁽³⁾	F 436-6047	7039
Smoke	0,5 ⁽³⁾	F 436-6048	7012
Black Grey	0,2 ⁽⁴⁾	F446-7023	7021
Nacre	0,5 ⁽⁴⁾	F 456-7030	9016
Intens Grey	0,5 ⁽⁵⁾	F470-6066	7040
(1) Films avec $\Delta E^* \geq 3.8$ - voir §3.1.3 (2) Désignation telle qu'elle apparaît dans les rapports d'essai délivrés. (3) ΔE^* selon ISO 7724-3:1984 après un test de vieillissement artificiel de 8,0 GJ/m² et au moins 4 000 heures selon la norme NBN EN 513. (4) ΔE^* selon la norme NBN EN ISO 11664-4:2012 après un test de vieillissement artificiel de 8,0 GJ/m² et au moins 4 000 heures selon la norme NBN EN 513. (5) ΔE^* selon la norme NBN EN ISO 11664-4:2020 après un test de vieillissement artificiel de 8,0 GJ/m² et au moins 4 000 heures selon la norme NBN EN 513.			

3.1.5 Colle

Deux procédés de collage peuvent être appliqués sur des profilés faisant l'objet de l'agrément technique ATG et fabriqués avec le compound, comme décrit plus haut.

Le collage du film sur le profilé est réalisé au moyen d'une colle hotmelt conformément au tableau ci-après. Afin de garantir un collage parfait, les surfaces de profilés à coller feront l'objet d'un traitement préalable au moyen d'un primer. Toutes les phases de production ont été fixées conformément à une procédure interne de surveillance de la qualité.

Tableau 5 – Collage du film

Primer	A base de solvant.
Colle hotmelt	Colle thermofusible à base de polyuréthane

Les types et les identifications des colles et des primers ont été repris dans le dossier interne de l'UBAtc.

3.2 Autres composants

Les systèmes de fenêtres en PVC revêtues d'un film collé sont toujours renforcés. Ils comportent un renfort, une quincaillerie, des joints, peuvent être équipés d'un assemblage en T soudé, de vitrage, de mastics, de colle, et disposent d'autres accessoires tels que repris dans le l'agrément technique ATG 2979 du système de fenêtres en PVC « Elith ».

4 Prescriptions de fabrication

4.1 Fabrication

4.1.1 Fabrication des profilés

La réalisation du collage est effectuée par la firme PIERRET Extrusion dans son unité de production à Transinne et suivent la fabrication telle que décrite dans l'agrément technique ATG 2979 du système de fenêtre « Elith ».

L'autocontrôle industriel de la fabrication comprend notamment la tenue d'un registre de contrôle et l'exécution d'essais en laboratoire sur des éprouvettes prélevées dans la production.

4.1.2 Revêtement des profilés au moyen d'un film collé

Les phases principales d'application du film sont :

- préparation de la précolle (primer) et de la colle principale
- réglage de la machine y compris
 - pose et réglage des rouleaux de compression
 - codage
 - film de protection
- démarrage
- chauffe (évaporation des solvants du primer)
- application de la colle
- découpe et application du film
- application du film de protection
- autocontrôle en cours de processus et autocontrôle final
- nettoyage du réservoir de colle
- emballage des profilés et rangement des profilés dans le container.

4.1.3 Fabrication des fenêtres

La fabrication des fenêtres collées conformément au présent agrément technique répondent aux exigences telles que reprises à l'ATG 2979

Les systèmes de fenêtres en PVC revêtues d'un film collé sont toujours renforcés.

4.2 Commercialisation

La commercialisation pour la Belgique est assurée par la firme PIERRET S.A.

5 Performances du système sous agrément

5.1 Préalable

Pour la stabilité, les propriétés thermiques, les performances relatives à l'air, au vent et à l'eau, l'abus d'utilisation, l'effort de manœuvre, les performances acoustiques et la résistance au choc, des profilés « Elith » filmés, il convient de se référer à l'ATG 2979.

5.2 Performances spécifiques du système de fenêtres revêtues d'un film collé

5.2.1 Durabilité du film

Un essai de vieillissement artificiel a été présenté pour tous les films déclarés, conformément à l'ISO 7724-3. Les profilés dont la stabilité de teinte excède la valeur indicative de ΔE* de 3,8 (vieillissement naturel et artificiel conformément à la NBN B25-002-5:2023) sont désignés dans le tableau 4.

5.2.2 Durabilité du collage

La durabilité du collage a été soumise à un essai de pelage sur profilés vieillis artificiellement conformément aux NBN B25-002-5:2023, § 6.5.3.3, faisant référence au tableau 8.

En cas de profilés neufs, la force de pelage est supérieure à 2,5 N/mm tandis qu'en cas de profilés vieillis, cette valeur dépasse 2,0 N/mm, l'adhérence satisfaisant dès lors aux exigences de la NBN B25-002-5:2023. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier UBAtc.

5.2.3 Aptitude à l'emploi du film

Le film déclaré a résisté aux essais suivants de la NBN B25-002-5:2023 tableau 5, tels que décrits pour les profilés colorés neufs, à 10 °C, 20 °C et 50 °C pour les teintes blanches ou à 70 °C pour les autres teintes.

Résistance à l'usure conformément à la NBN EN ISO 7784-2 : pas de dénudation du matériau de base du film.

Résistance aux rayures conformément à la NBN EN ISO 1522, absence de rupture dans le film et pas de dénudation du matériau de base du film.

5.2.4 Aptitude à l'emploi du profilé revêtu du film

Le film déclaré a résisté aux essais prévus par la norme NBN B25-002-5:2023 tableau 5,tels que décrit pour les profilés colorés neufs, dont entre autres le test du quadrillage NBN EN ISO 2409 - classe 0, à -10 °C, 20 °C et 50 °C pour les teintes blanches ou 70 °C pour les autres teintes. Aucun morceau du film ne s'est détaché du support. En ce qui concerne l'aptitude à l'emploi, le profilé revêtu répond aux exigences de la NBN B25-002-5:2023 telles que décrites pour les profilés colorés neufs.

5.2.5 Durabilité de la fenêtre revêtue du film collé

La durabilité de la fenêtre revêtue du film collé a été examinée sur la base du comportement entre différents climats, conformément aux exigences du §6.18 de la norme NBN B25-002-5:2023, configuration d'essai conformément à la NBN EN 1121 et réalisation de l'essai conformément à la NBN ENV 13420, Méthode 3, sauf que la fenêtre n'a pas été examiné au climat extérieur froid. Les tableaux suivants reprennent les résultats de ce programme d'essais.

Tableau 6 – Comportement entre différents climats

Fenêtre double ouvrant	
Fenêtre composée	1444 mm x 1952 mm
Profilé dormant (renfort)	1101.00 (1101.80 dans les verticales)
Mauclair (renfort)	1322.00 (–)
Dim. max. ouvrant largeur x hauteur (mm)	686 mm x 1880 mm
Profilé d'ouvrant (renfort)	1208.00 (1208.81 dans les verticales)
Parclose	1801.00
Couleur à l'extérieur	PVC revêtu d'un film collé « gris anthracite »
Couleur à l'intérieur	PVC revêtu d'un film collé « gris anthracite »
Quincaillerie OB	Winkhaus Activpilot Select Suivant ATG 14/2979
Fenêtre à l'état initial	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	Classe 4
Effort de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Flexion suivant NBN EN 13420	0 mm

Fenêtre au climat extérieur froid Climat A (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : -10 °C)	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	Non déterminée
Résistance aux effets du vent conf. à la NBN EN 12210	Non déterminée
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Non déterminée
Effort de manœuvre Application conf. à la NBN B25-002-1 tableau 7	Non déterminée
Fenêtre au climat extérieur chaud Climat D (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : 75 °C)	
Flexion suivant NBN EN 13420	0,34 mm (1/4706)
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1
Fenêtre après essais	
Flexion suivant NBN EN 13420	1,77 mm (1/904)
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	Classe 4

Aucun dommage ni déformations résiduelles n'ont été constatés après l'essai. La durabilité de la fenêtre revêtue d'un film collé, examinée sur la base du comportement entre airs ambiants différents, satisfait aux exigences du §6.18 de la norme NBN B25-002-5:2023. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier de l'UBAtc.

5.3 Substances réglementées

La firme PIERRET SA déclare être en conformité avec le règlement européen 1907/2006/CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Pour toute information, consultez le lien suivant :

www.economie.fgov.be/fr.

6 Pose

Telle que décrite dans l'ATG 2979.

7 Directives d'emploi

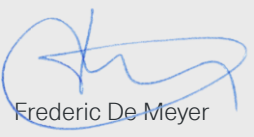
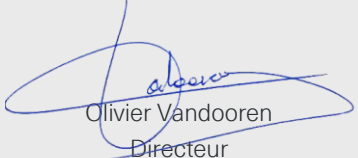
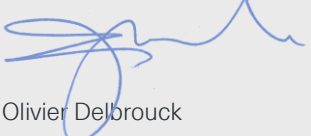
Telle que décrite dans l'ATG 2979.

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 2987 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Façades", accordé le 20 juin 2014. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 4 septembre 2025.

Pour l'UBAtc, garante de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Directeur	 Frederic De Meyer Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise		 Olivier Vandooren Directeur
SECO Belgium		 Bernard Heiderscheidt Directeur
BCCA		 Olivier Delbrouck Directeur

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

